

Commune d'ANGOULEME

Proposition de Périmètre Délimité des Abords
du Portail et du Mur crénelé du Logis de la Tour- Garnier
Mars 2025

Pièce 1.1

Rédaction : Atelier Urbanova

Cartographie : Atelier Urbanova

Sources :

Inventaire préliminaire Dossier « Ville et Pays d'art et d'Histoire » CA GA

*Diagnostic du SCoT -PLUiM – Atelier de l'Empreinte-2023 / Charte Architecturale et Paysagère de l'Angoumois-SMA
monumentum. fr*

Base mérimée /pop.culture.gouv.fr

Données cartographiques diverses : IGN

Données DGFIP

Crédits photographiques : Atelier Urbanova/ Google street view / bases de données citées plus haut

SOMMAIRE

<i>Sommaire</i>	1
<i>Préambule</i>	2
<i>Rappel de la réglementation en vigueur</i>	3
<i>Présentation du contexte</i>	4
1. ANALYSE HISTORIQUE	4
2. CONTEXTE PAYSAGER ET ARCHITECTURAL	7
3. LE CADRE REGLEMENTAIRE	11
4. LOGIS DE LA TOUR-GARNIER	12
<i>Présentation du nouveau périmètre</i>	15

PREAMBULE

Les périmètres de protection des monuments historiques fixés par le code du patrimoine à 500 mètres, englobent des secteurs de bâti ancien et de constructions récentes (lotissements, urbanisation linéaire...) mais également des paysages et des zones agricoles plus ou moins sensibles. L'automatisme de ces périmètres crée parfois des incohérences de traitement sur la commune. Par exemple, le périmètre peut englober des secteurs sans intérêts alors que d'autres en sont exclus car situés juste après la frontière des 500 mètres.

Pour adapter le tracé de protection à la réalité du territoire, l'Architecte des Bâtiments de France propose à la commune la modification du périmètre de protection des monuments historiques. Cette proposition est soumise à enquête publique.

Après accord de la commune, ce nouveau périmètre de protection permettra de définir les parties de la commune présentant un intérêt pour l'intégrité de la présentation du monument historique et de ses abords (par exemple la sauvegarde du caractère du centre ancien du noyau bâti).

Les objectifs visés par la procédure de modification des périmètres de protection permettent de réserver l'action de l'UDAP aux zones d'intérêt patrimonial et/ou paysager les plus intéressantes situées autour d'un monument historique. Il est adapté aux véritables enjeux patrimoniaux d'un territoire en s'adaptant à ses caractéristiques réelles (physiques et anthropiques). Le périmètre délimité des abords est en ce sens moins automatique et empirique dans ces contours que la servitude de 500 mètres née de la protection monument historique.

L'étude du périmètre délimité des abords permet de réaliser une véritable réflexion sur le Monument Historique qui prend en compte ses liens physiques, historiques, culturels et d'usages mais aussi son insertion dans le site (topographie, paysages lointains et rapprochés).

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

Il est important de rappeler que cette protection se traduit par une servitude d'utilité publique (AC1: servitude de protection de monuments historiques) annexée au document d'urbanisme en vigueur.

Dans le cadre de cette servitude, les travaux susceptibles de modifier l'aspect extérieur d'un immeuble, bâti ou non bâti **sont soumis à autorisation préalable**.

L'autorisation peut être refusée ou assortie de prescriptions par l'architecte des Bâtiments de France lorsque les travaux sont susceptibles de porter atteinte soit :

- à la cohérence des immeubles ou ensembles d'immeubles formant accompagnement des monuments historiques,
- à la conservation des monuments historiques,
- à la mise en valeur des monuments historiques.

Le(s) périmètre(s) proposé(s) sont donc définis en fonction de leur cohérence et de leur potentiel de contribution à la conservation ou la mise en valeur des monuments d'un point de vue urbain ou paysager. Cette emprise a pour objectif d'accompagner l'évolution qualitative de l'environnement aux abords des monuments.

PRESENTATION DU CONTEXTE

1. ANALYSE HISTORIQUE

Sources : SIG atelier urbanova / site : Monumentum.fr / Inventaire préliminaire Dossier « Ville et Pays d'art et d'Histoire » CA GA



Carte de CASSINI / 18^{ème} siècle



Carte d'Etat Major / 19^{ème} siècle

★ Portail et mur /
Logis de la Tour-Garnier

L'origine du nom d'ANGOULEME provient de plusieurs anciens noms connus : Ausone (IV^e siècle) évoque Iculisma, la Noticia Provinciarum et Civitatum (liste des cités de l'empire de la fin du IV^e siècle) mentionne Ecolisma, Gregoire de Tour parle d'Egolisma. Noms possiblement issus d'un nom celtique.

La ville est bâtie sur un promontoire rocheux naturel qui surplombe la vallée de la Charente de plus de 80 mètres au nord et la vallée de l'Anguienne de plus de 60 mètres au sud. Le relief proéminent de ce plateau calcaire fait d'Angoulême une véritable acropole.

Autrefois symbole de la ville fortifiée, les remparts d'origine gallo-romaine sans cesse reconstruits jusqu'au XVIIe siècle sont aujourd'hui arasés. Aménagés en promenades, ils offrent une multitude de points de vue sur les quartiers périphériques et la campagne environnante.

Dans le coeur historique, la cathédrale romane Saint-Pierre, l'église Saint-André, la chapelle gothique des Cordeliers, sont les témoins, entre autres, de la riche histoire de la ville au Moyen Âge. Le château comtal (actuel hôtel de ville), fut construit au XIIIe siècle par la comtesse Isabelle Taillefer et ses descendants, les Lusignan. Il fut modifié au XVe siècle par la dynastie des Valois. C'est dans l'une de ses tours qu'est née en 1492 Marguerite de Valois-Angoulême, soeur du roi François Ier. Femme politique, diplomate, philosophe et femme de lettres, elle est l'auteure de nombreux ouvrages littéraires dont l'Héptaméron. Grâce à l'aura des Valois la ville connu au début du XVIe siècle l'une des périodes les plus brillantes de son histoire et devint un centre intellectuel important à la Renaissance. En parcourant le cœur de la ville, on découvre encore des vestiges de cette époque : la tour ronde de l'ancien château, l'ancien évêché - actuel Musée d'Angoulême -, l'hôtel Saint-Simon, le décor Renaissance de la chapelle Saint-Gelais au chevet de la cathédrale romane...

Le palais de justice, la préfecture, l'hôtel de ville, le théâtre, les églises néo-médiévales, les halles, la chapelle néo-gothique Notre-Dame d'Obezine incarnent quant à eux, au XIXe siècle, le nouveau statut de la ville d'Angoulême : chef-lieu du département de la Charente.

En contrebas du promontoire, les anciens faubourgs - L'Houmeau, Saint-Cybard, Saint-Martin - en lien avec le fleuve et son affluent l'Anguienne ont très longtemps eu une vocation commerciale, artisanale puis industrielle. La fabrication du papier, constitua notamment le fleuron économique d'Angoulême du XVe jusqu'au milieu du XXe siècle. Le port fluvial de L'Houmeau fut du XIIIe au milieu du XIXe siècle l'axe de transport principal des matières premières et des marchandises pondéreuses (bois, sel, papier, pierres, céréales, produits des fonderies eaux-de-vie...). À partir des années 1850-1870, le train remplaça les gabares (bateaux fluviaux à fond plat et mâts escamotables). Aujourd'hui, le fleuve Charente cherche à développer ses atouts touristiques au pied du plateau d'Angoulême.

À l'emplacement de l'ancienne abbaye Saint-Cybard, réoccupée par plusieurs industries aux XIXe et XXe siècles, s'élève depuis 1989 la Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image, œuvre des architectes Roland Castro et Jean Rémond. Son architecture qui intègre les vestiges des bâtiments anciens dans une enveloppe de verre et de métal est l'emblème d'Angoulême, capitale internationale de la bande dessinée et de l'Image depuis 1974 et la création du festival international dédié au 9e Art. Cette identité affirmée est renforcée par le parcours unique des murs peints sur le thème de la BD ornant et magnifiant les différents quartiers de la ville.

D'autres grands chantiers contemporains, confiés à des architectes de renom, contribuent à faire évoluer la physionomie de la cité : constructions du Lycée de l'Image et du Son d'Angoulême par Jean-Jacques Morisseau en 1989, de la médiathèque l'Alpha par Françoise Raynaud en 2015, de la passerelle SNCF conçue par l'agence Thomas Lavigne & Christophe Chéron en 2019.

Périmètre délimité des abords d'un monument historique

Le quartier dans lequel le Logis de la Tour Garnier est localisé, se situe Rue de la Tour Garnier, au sud et en contrebas de bases militaires et des Stades Chanzy et Camille Lebon.

Au sud du site, la rivière de l'Anguienne et ses espaces naturels associés (Fontgrave, Baconneau et le Petit Fresquet) se déploient en continuité du Parc du Logis.

Longtemps isolé du reste de la ville, le Logis a été rattrapé par une première urbanisation au 19^{ème} siècle qui s'est matérialisée sous forme de faubourgs issus de noyaux anciens (Cote de la Tourgarnier) ou d'autres logis (Bellevue) qui se sont étoffés. Le développement qui s'est ensuite opéré depuis les années 60 a conforté l'urbanisation au nord-est par le biais de constructions militaires et des faubourgs (Quartiers Bellevue, Victor Hugo notamment). Le relief important vers l'est a toutefois limité la densité des constructions, et de nombreux îlots restent encore très ouverts et végétalisés.



*Evolution de
l'urbanisation
dans le bourg*

*Sources :
données DGFIP*



*Date de construction
des bâtiments :*

■	Avant 1900
■	1900 - 1945
■	1945 - 1960
■	1960 - 1975
■	1975 - 1990
■	1990 - 2005
■	2005 - 2020



*Portail et mur /
Logis de la Tour-Garnier*

2. CONTEXTE PAYSAGER ET ARCHITECTURAL

En plus de la commune d'Angoulême, l'entité paysagère urbaine de l'agglomération angoumoise concerne les communes de Fléac, Saint-Yrieix-sur-Charente, Gond-Pontouvre, L'Isle-d'Espagnac, Ruelle-sur-Touvre, Magnac-sur-Touvre, Soyaux, Puy-Moyen, Saint-Michel, et de petits secteurs de Linars, Champniers et Touvre.

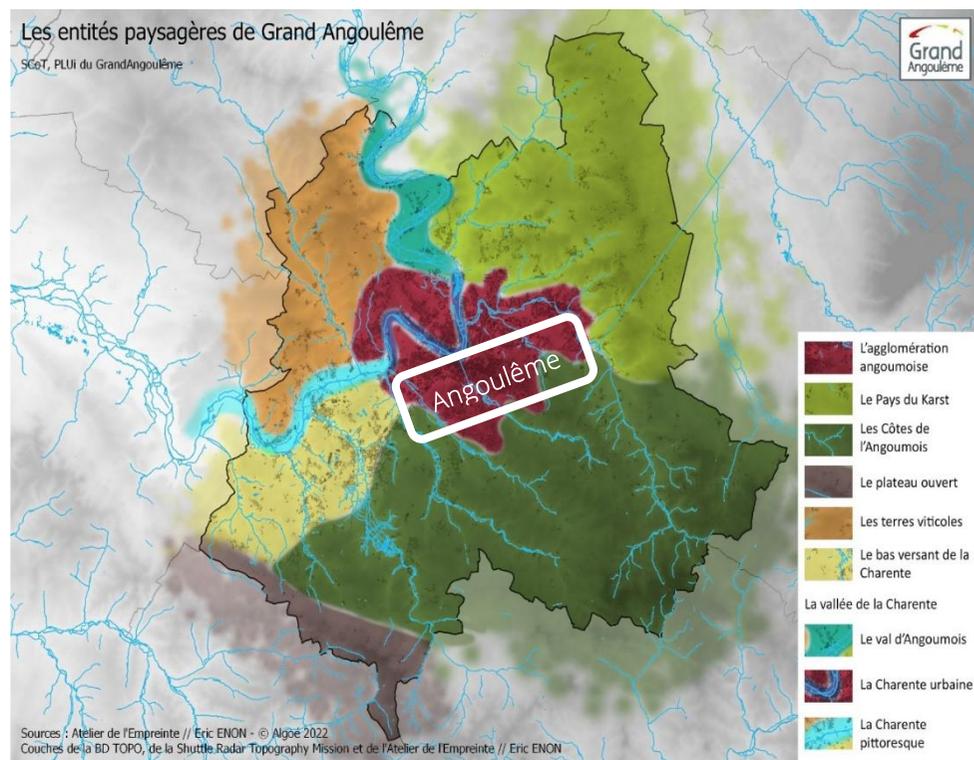
A l'échelle du territoire, le plateau calcaire d'Angoulême occupe un point de convergence des différents paysages. Le centre-ville historique occupe ce plateau en promontoire, lui conférant ainsi un rôle de belvédère mais aussi de marqueur paysager dessinant un profil urbain emblématique et de grande échelle. Malgré un développement urbain toujours plus vaste à sa périphérie, les vues qu'offre ce site surplombant la vallée de la Charente conservent un caractère exceptionnel donnant sur des horizons de plaines et de vallées.

L'implantation et le développement de ce cœur urbain a également été influencé par le tracé méandreux de la Charente, alors que le site même de la ville d'Angoulême se situe au droit d'une convexité du fleuve. La portion urbaine de la Charente est détaillée dans l'entité paysagère de la Charente urbaine.

L'intérêt patrimonial fort du plateau d'Angoulême et ses abords est mis en évidence par la présence du site inscrit des « Quartiers anciens » et du site classé des « Anciens remparts » autour de ce plateau. Le Bois de Saint-Martin situé en vis-à-vis du plateau est lui aussi protégé par le site inscrit de la « colline Saint-Martin ».

La vallée de la Touvre forme un couloir d'eau et de verdure au cœur d'un contexte très urbain. Son passage génère de fortes aménités paysagères au sein de diverses séquences de zones industrielles et de tissu habités denses. Ses rives sont valorisées par un bâti ancien de qualité, évoquant l'histoire d'une rivière support d'activités passées (industrie papetière, ancienne fonderie des canons de Ruelle-sur-Touvre...).

Les encaissements réguliers de la vallée favorisent des points de vue exceptionnels à l'échelle de l'agglomération, et notamment depuis la RN 141 à hauteur de Ruelle-sur-Touvre. Ce grand point de vue permet d'obtenir une lecture assez fidèle de la frange Nord de l'agglomération. A échelle plus rapprochée, la



Carte : Les entités paysagères / source diagnostic SCoT -PLUiM – Atelier de l'Empreinte

Périmètre délimité des abords d'un monument historique

vallée de la Touvre se donne à voir au gré des ouvertures au sein du tissu urbain parcourant ses deux rives, qui cependant, sont assez ponctuelles du fait du couvert boisé rivulaire parfois dense.

L'agglomération est également traversée par le ruisseau de la Font Noire qui est très peu visible dans son environnement urbain, et par l'Anguienne qui a elle un fond de vallée beaucoup plus large support d'activités de loisirs et de maraîchage. Au Nord de la Voie de l'Europe, l'Anguienne devient canalisée.

C'est sur le bas du coteau rive droite de la vallée de l'Anguienne encore naturelle que le Logis de la Tourgarnier est localisé.



Vue sur le Logis et son parc, depuis la Vallée de l'Anguienne

Enfin, la partie Sud-Ouest de l'entité comporte l'aval des Eaux Claires et de la Charreau. Ces deux cours d'eau sont perceptibles quasiment uniquement au niveau de leur traversée par les différentes voies.

Périmètre délimité des abords d'un monument historique

Le paysage qui borde le site présente une déclivité importante, il est composé à l'ouest de l'Anguienne elle-même ceinturée d'espaces boisés, de secteurs de jardin familiaux et de sites d'activités sportives. C'est cependant plutôt une ambiance urbaine qui prévaut aux abords du site depuis la Tourgarnier, notamment avec la présence de voies de circulation importantes qui le jouxtent.

Au nord-est, une urbanisation en terrasse ou en escalier (quartier de la Cote de la Tourgarnier, le long du Chemin de Tivoli et de la rue de la Croix Brandet) dégage de nombreux fonds de jardins abondamment végétalisés.



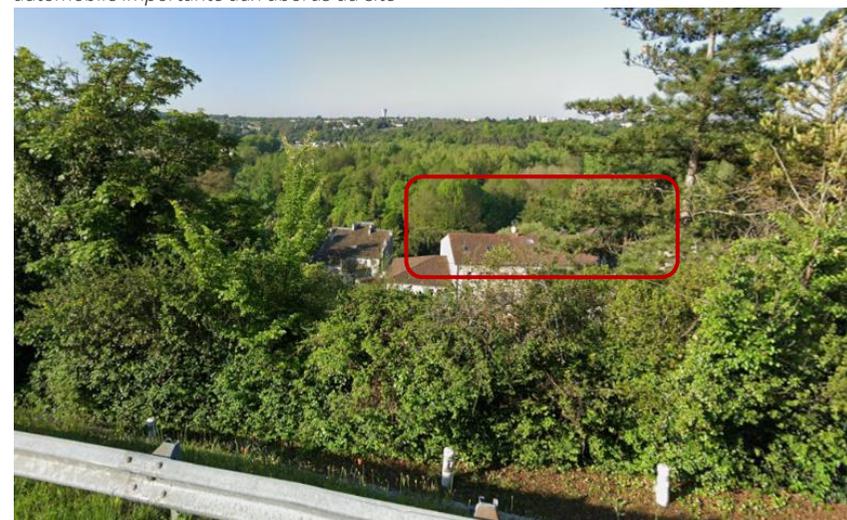
Un relief marqué aux abords du logis, positionné sur le bas du coteau rive droite de l'Anguienne



Portail et mur /
Logis de la Tour-Garnier



Rue de la Loire et rue de la Tourgarnier, ambiance urbaine générée par la circulation automobile importante aux abords du site



Vue sur le Logis à partir de l'Impasse du Tropic, dans une ambiance plutôt végétale

Le patrimoine architectural et urbain

Le quartier et secteur environnant bénéficie de plusieurs bâtiments, d'ensembles urbains et de petits patrimoines présentant un intérêt patrimonial, même si pour certains, une dégradation est constatée. La déclivité marquée a créé de nombreux aménagements de murs et murets de soutènement en pierre, parfois associés à une végétation en surplomb.



3. LE CADRE REGLEMENTAIRE

Les périmètres des 500 m actuels (générés par les deux éléments protégés et réajusté sur la servitude AC4 - Site Patrimonial Remarquable) :



4. LOGIS DE LA TOUR-GARNIER

Source texte et photographies :

Base Mérimée / Site monumentum.fr

Protection :

Inscription MH partiellement par arrêté du 22 août 1949

Historique :

Logis du XVI^e siècle, ancien rendez-vous de chasse. L'entrée consiste en une porte en plein cintre, flanquée d'une poterne. Les deux ouvertures sont couronnées par un décor simulant une suite de créneaux fantaisistes, supportés par des consoles faisant figure de mâchicoulis. Le crénelage, situé au-dessus de la grande ouverture, est surélevé pour permettre l'emplacement d'un blason qui contenait autrefois des armes. Au-dessus des merlons ont été disposées des boules à facettes.

Périodes de construction :

XVI^e siècle

Portail à l'intérieur de la tour :
inscription par arrêté du 4 mars 1925

Le mur de clôture avec crénelage :
inscription par arrêté du 22 août
1949. Propriété privée.



Périmètre délimité des abords d'un monument historique

Descriptif des abords immédiats

Les abords du logis sont constitués d'éléments urbains et paysagers relativement hétérogènes : Bâtiments anciens d'habitation en pierre le plus souvent en rez-de-chaussée +1+ grenier, implantés à l'alignement des voies et en mitoyenneté, bâtiments récents d'habitation de type collectifs avec rez-de-chaussée occupés par des locaux d'activité, côtoyant des opérations de maisons groupées, le tout accompagné de larges zones de stationnement en enrobé.

Le logis partage son accès avec une entreprise dont le stationnement jouxte le Logis.



Périmètre délimité des abords d'un monument historique



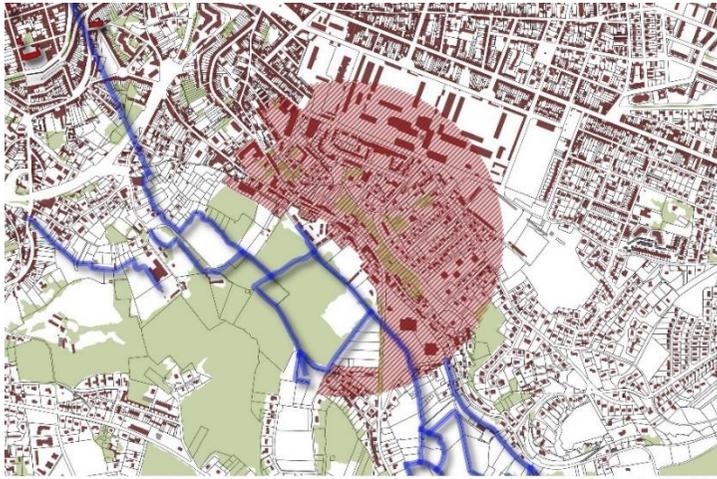
Vues aériennes axonométriques sur le logis et ses environs, la cheminée a depuis été déconstruite – Google Map

PRESENTATION DU NOUVEAU PERIMETRE

L'article L.621-30 du code du patrimoine prévoit que la protection au titre des abords s'applique aux « immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur ». Le « tracé » du périmètre délimité des abords se justifie au regard de cette définition. La délimitation du périmètre doit donc permettre la constitution d'un ensemble cohérent avec le monument historique concerné ou assurer la conservation ou la mise en valeur du monument historique.

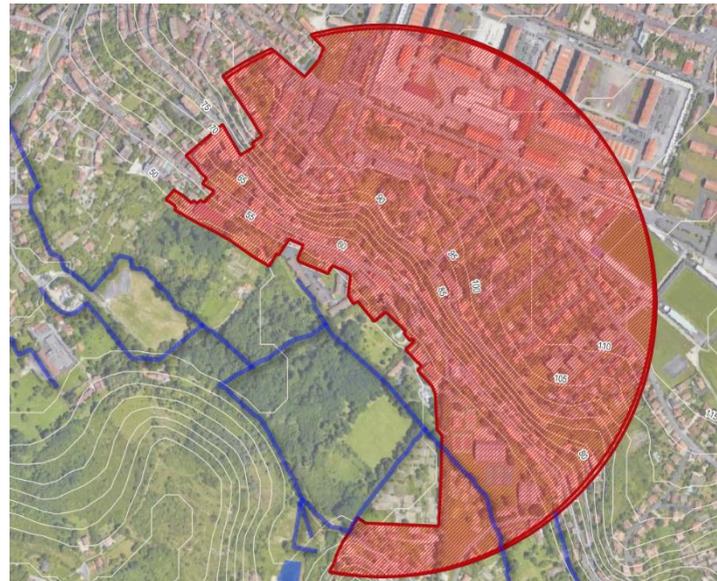
La proposition de périmètre délimité des abords tient compte du contexte architectural, patrimonial, urbain ou paysager sans notion de (co)visibilité.

Périmètre délimité des abords d'un monument historique



Périmètres actuels avec :

- cadastre actuel, cours d'eau et végétation
- carte d'état-major XIX -ème siècle
- photo aérienne actuelle et courbes de niveau





Périmètre unique proposé pour les deux éléments protégés, en bleu :

- cadastre actuel, photo aérienne actuelle et courbes de niveau
- pour mémoire, les deux anciens périmètres des 500m en rouge

Justificatifs de la délimitation :

Dans un contexte d'environnement urbain et paysager du Logis relativement hétérogène et disconnecté de celui-ci, le périmètre proposé est resserré à proximité du Logis et se concentre plus particulièrement sur l'ensemble composé du Logis et de ses espaces naturels adjacents.

Au nord, côté rue de la Tourgarnier, ne sont maintenus dans le périmètre que les abords immédiats, composés du bâtiment adjacent accueillant du logement à l'étage et de différentes activités en rez de chaussée et rez de cour. Ce bâtiment, bien que ne présentant pas d'intérêt patrimonial particulier, est suffisamment proche du Logis pour être considéré comme participant directement de son environnement paysager avec des impacts potentiels sur les vues sur le Logis.

La rue de la Tourgarnier en devient donc la nouvelle limite nord, **tandis qu'à l'est** les bâtiments situés en prolongement du Logis ainsi que les autres bâtiments présents dans le parc sont maintenus dans le périmètre car participant directement à cet ensemble bâti et paysager. En revanche en allant plus vers le sud-est, dans la rue de la Tourgarnier, des bâtiments plus récents sont ensuite écartés dans la mesure où ils ne forment pas un ensemble cohérent avec l'unité « logis/parc » adjacent.

A l'ouest, l'accès au site est maintenu dans le périmètre en englobant l'ensemble des voies qui desservent les espaces adjacents, l'objectif étant de pouvoir encadrer les aménagements de ces espaces qui représentent un enjeu visuel important du fait de la perspective qu'ils offrent vers le Logis.

Au sud, c'est l'Anguienne qui détermine le périmètre, en effet celle-ci marque la limite entre le parc privé et les espaces désormais publics de la ville, mais elle révèle également un changement de paysage puisque le cours d'eau est bordé au sud par un boisement important. Cette limite s'appuie sur des représentations qui apparaissent sur la carte de l'Etat Major comme étant du jardin et sont nettement visibles sur le terrain : murs et piliers en pierre mais également ce qui semble être un ancien lavoir ou un embarcadère, ainsi que des ouvrages en pierre pour la gestion et la régulation de l'eau.

